la cgt Atos/Bull

NAO 2017 : la Direction méprise les salariés.

La CGT revendique une autre politique salariale.

Des propositions 2017 indécentes !

Comme vous le savez, les négociations sur les augmentations de salaire pour 2017 viennent de commencer. Plutôt mal d'ailleurs, plus mal que les années précédentes.

Jugez par vous-même :

- **Une enveloppe de l'ordre de 0,8% à 0,85% de la masse salariale,** « essentiellement » en augmentations individuelles.
- **Aucune augmentation collective** n'est prévue, même pour les salaires les plus faibles.

Jeu de dupes

Grâce à notre travail, ATOS se porte bien.

Résultats Monde record en 2016 :

Chiffre d'affaires	+10%	Marge opérationnelle	+20%
Résultat net part du Groupe	+40%	Flux de trésorerie disponible	+47%

Pour la France:

Chiffre d'affaire en Millions d'€			Marge Opérationnelle en Millions d'€		Marge Opérationnelle en %	
2015	2016	Croissance organique	2015	2016	2015	2016
1671	1709	2,3%	102,9	125,4	6,2%	7,3%

La CGT revendique une hausse des salaires de 300 € par mois.

Vous trouvez cela excessif ? Mais en 10 ans, selon l'INSEE, le coût de la vie a augmenté de 12,6%, Votre salaire a-t-il suivi cette évolution ? Pour nombre d'entre nous, certainement pas ! Au-delà de l'inflation, votre qualification, vos nouvelles compétences acquises doivent aussi se traduire sur le bulletin de paye. Cela a-t-il été le cas ? Probablement pas !

Atos peut et doit investir dans ses salarié-e-s : 300 euros. C'est nécessaire ! C'est possible !

Toutes les mesures salariales doivent s'appliquer au 1er janvier de l'année.

Se faire respecter !

Sans consultants, aucun projet chez nos clients. Sans R&D, aucune machine livrée. Sans commerciaux, aucune commande. C'est notre travail au quotidien qui remplit les caisses du Groupe.

Chaque salari-é-e Atos doit voir son salaire évoluer et avoir la possibilité de progresser professionnellement. Nous ne pouvons pas accepter d'être méprisés ainsi. C'est notre travail qui fait la richesse de cette entreprise et cette richesse doit être équitablement redistribuée.

Faites le comprendre à nos patrons. Contactez vos élu-e-s CGT pour leur transmettre votre mécontentement ! Nous serons votre porte-voix.

Pour les actionnaires, Champagne !!!

Proposition de dividende à 1,60 euro en numéraire, en augmentation de 45%. Tous les ans, les actionnaires voient leurs rémunérations bondir de manière extravagante !!!

Une grille de salaires digne du CAC40

Atos est un grand groupe comme le montre son entrée récente au CAC40. La CGT revendique :

- Pour les employés et techniciens : aucun salaire inférieur à SMIC * 1,5 soit **26644€ annuels.**

- Pour les agents de maitrise SYNTEC : aucun salaire inférieur à SMIC * 1,75 soit **31085€ annuels.**

- Pour les cadres, aucun salaire en dessous du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale soit **39228€ annuels.**

Frais de repas et de déplacements

La CGT revendique :

- Revaloriser la part patronale (RIE, tickets resto) à 6,40€ pour tous.
- Revaloriser les indemnités forfaitaires à hauteur des plafonds acceptés par l'URSSAF.
- Revaloriser les indemnités kilométriques à hauteur des plafonds acceptés par l'URSSAF.
- Revaloriser les plafonds journaliers des frais réels de 25€.
- Prorogation et extension à l'ensemble du groupe ATOS en France de l'accord sur les « IK Vélo » signé pour 2016 chez Intégration et Infogérance.
- Attribution de tickets restaurant ou d'indemnités repas aux télétravailleurs et télétravailleuses.

Primes de Vacances et d'ancienneté

La CGT demande que la prime de vacances SYNTEC soit versée en sus pour les salariés ayant 13 mois de salaire conformément à l'arrêt de la cour d'appel de Versailles du 18 novembre 2014. Cet arrêt est déjà appliqué en chez Worldline.

Nous demandons que cette prime de vacances soit étendue aux salariés METALLURGIE de BULL.

La prime d'ancienneté des non-cadres de la METALLURGIE doit être calculée dès la 1ère année jusqu'aux 25 ans d'ancienneté sur le salaire réel et non pas sur le minimum hiérarchique (TEGA).

Égalité Femmes / Hommes

« A travail égal, salaire égal » n'est pas qu'un slogan, c'est la loi. La loi interdit de discriminer les salarié-e-s selon leur sexe.

Nous demandons :

- Que les inégalités recensées soient corrigées entièrement dès cette année.
- De rétablir l'équilibre entre les salarié-e-s dans un même coefficient SYNTEC ou METALLURGIE.

Travail atypique/Astreintes

Il est nécessaire de revaloriser la compensation des astreintes qui impactent vie privée et santé des salarié-e-s, notamment pour ceux et celles qui sont obligés de rester à la disposition de l'employeur la nuit et le weekend.

La CGT revendique :

- La prime de « bon accomplissement du planning » portée à 150€.
- Module d'astreinte à 50€.
- Suppression des demi-modules de 6h.
- Au delà de 6 appels/semaine: prime de 30€ par appel supplémentaire.
- Remboursement de l'abonnement internet à 21€ par mois quelles que soient les conditions.
- Pas de modification du planning dans un délai inférieur à 7 jours.

Enfin parce que c'est justice...

La CGT demande également :

- Une revalorisation conséquente des indemnités des stagiaires, des salaires des apprenti-e-s et des contrats de professionnalisation.
- Une compensation intégrale de l'imposition de la part patronale de la mutuelle.
- Une revalorisation obligatoire pour tous les « oublié-e-s » depuis 3 ans.
- Que chaque augmentation soit accompagnée d'une lettre informant les salarié-e-s sur les mesures dont ils ou elles ont bénéficiés.
- L'intégration des parts variables dans le salaire fixe (hors commerciaux).

Mais que font les syndicats? Le syndicat c'est vous !

Consultez notre site : http://www.cgt-atos.org et écrivez-nous: webmaster@cgt-atos.org

Nous avons besoin de vous, vous avez besoin de nous, Rejoignez le syndicat CGT Atos